NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 13 août 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'Afrique du Sud.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

*Compulsory specification for aquacultured live and chilled raw bivalves molluscs* (Spécification obligatoire concernant les mollusques bivalves d'élevage vivants et les mollusques bivalves d'élevage crus réfrigérés)

La spécification obligatoire concernant les mollusques bivalves d'élevage vivants et les mollusques bivalves d'élevage crus réfrigérés a été publiée et entrera en vigueur six mois après la date de publication.

<https://members.wto.org/crnattachments/2018/TBT/ZAF/18_4350_00_e.pdf>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**